



Tableau comparatif

Cadre et dispositions de la Convention d'Istanbul		Pays					
		FRANCE	CHYPRE	TURQUIE	TUNISIE	MAROC	ÉGYPTE
CEDAW (et réserves) Convention d'Istanbul	CEDAW	Ratifiée avec réserves ensuite levées Protocole facultatif	Ratifiée avec une réserve ensuite levée	Ratifiée avec réserves	Ratifiée avec réserves ensuite levées Protocole facultatif	Ratifiée avec réserves, dont certaines ont été levées Protocole facultatif	Ratifiée avec réserves
	Convention d'Istanbul	Ratifiée	Signée	Ratifiée	Non signée	Non signée	Non signée
Politiques intégrées - Cadre juridique national	Politiques globales	- Des lois existent - Un plan d'action national existe	- Des lois existent - Un plan d'action national existe	- Des lois existent - Un plan d'action national existe	Un projet de loi intégrale existe	- Des projets de loi existent - Un plan d'action multisectoriel existe	- Aucune loi n'existe - Une stratégie nationale existe
	Formes de violence criminalisées	Violences physiques et psychologiques, violences sexuelles, viol et harcèlement sexuel, crimes « d'honneur », MGF, mariage forcé, traite	Violences physiques et psychologiques, violences sexuelles et viol (viol conjugal compris), MGF, mariage forcé, traite	La plupart des formes de violence à l'égard des femmes, violences sexuelles, même au sein du mariage, violences domestiques, traite	Violences physiques et psychologiques, violences sexuelles, viol (hors mariage) et harcèlement sexuel, traite	Violences sexuelles et viol (hors mariage), harcèlement sexuel, certaines formes de violences domestiques, traite	Formes de viol très limitées, agression et harcèlement sexuel, MGF, violences domestiques, traite
	Mécanismes de coordination et participation des ONG	- Un service national coordonne les différents acteurs au niveau local - Des ONG participent à la planification des plans d'action	- Procédures de coopération et de coordination entre plusieurs organisations - Les ONG sont invitées à participer à la planification des plans d'action	- Les ONG sont consultées lors de l'élaboration des lois - Les ONG féministes ont été mises de côté lors de l'élaboration du	- Coordination prévue dans la nouvelle loi - Les ONG contribuent à l'élaboration et au suivi des plans depuis 2011	- Un programme officiel rassemble des ONG, des ministères et des agences de l'ONU - Manque de consultation et de participation des ONG dans	- Manque de coordination - Recommandations des ONG pour le plan national pas prises en compte - Répression des ONG de femmes indépendantes



		nationaux, mais leur financement n'est ni garanti ni sur le long terme	nationaux, mais il manque une forme de coopération officielle	plan d'action national - Répression des ONG indépendantes		l'élaboration des projets de loi et des plans nationaux	
	Collecte de données/statistiques	Données collectées par les autorités et des ONG	Données collectées par les autorités sur certaines formes de violence	- Aucune collecte de données systématique de la part des autorités - Des ONG, universités, etc. fournissent des données	Données collectées par les autorités et des ONG	Données collectées par les autorités et des ONG	Aucune collecte de données systématique
	Pays	FRANCE	CHYPRE	TURQUIE	TUNISIE	MAROC	ÉGYPTE
Programmes éducatifs Formation des professionnels	Programmes éducatifs	- Programmes éducatifs, mais pas spécifiquement sur les violences faites aux femmes - Campagnes de sensibilisation officielles menées régulièrement	- Aucun programme éducatif systématique sur l'égalité et les violences faites aux femmes - Campagnes de sensibilisation officielles - Des ONG mettent en œuvre des programmes de prévention	- Aucun programme éducatif sur l'égalité et les violences faites aux femmes - Des ONG lancent des campagnes de sensibilisation	- Aucun programme éducatif - campagnes de sensibilisation officielles et par des ONG	- Plan visant à inclure l'égalité et l'équité dans les programmes éducatifs - Campagnes de sensibilisation annuelles officielles	- Aucun programme éducatif systématique sur l'égalité et les violences faites aux femmes - Aucune campagne officielle, mais beaucoup de campagnes de la société civile
	Formation des professionnels	Formation systématique des professionnels mais améliorable	- Aucune formation systématique des professionnels - Formations	Formations ponctuelles des professionnels soutenues par l'ONU, très insuffisantes	Formation systématique réservée uniquement aux professionnels de la police	Nombreuses formations des professionnels réalisées par l'ONU mais encore insuffisantes	Aucune formation systématique des professionnels



			offertes par des ONG				
	Pays	FRANCE	CHYPRE	TURQUIE	TUNISIE	MAROC	ÉGYPTE
Protection	Services spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Refuges gérés par des ONG, mais manque de soutien financier - 120 centres de jour gérés par l'État - Manque de refuges spécialisés pour les femmes victimes de violences 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 refuges gérés par des ONG, partiellement financés par l'État, mais inaccessibles aux femmes migrantes sans papiers - Manque de services spécialisés pour les femmes victimes de violences 	<ul style="list-style-type: none"> - 97 refuges gérés par les autorités, 32 refuges gérés par les municipalités locales et 3 refuges gérés par des ONG - Nombre et conditions de ces refuges très insuffisants et personnel peu formé 	<ul style="list-style-type: none"> - Seulement 2 refuges gérés par les autorités et 2 refuges gérés par des ONG - Centres de jour qui fournissent un soutien psychologique et juridique, gérés par une ONG et l'Office national de la famille et de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Services de soutien et refuges gérés par des ONG, mais insuffisants - Quelques services de soutien juridique, médical et psychologique fournis par les autorités 	<ul style="list-style-type: none"> - 9 refuges gérés par les autorités et d'autres refuges gérés par des ONG - Refuges et financements insuffisants. - Quelques services de soutien juridique et psychologique fournis par les autorités
	Ligne d'assistance téléphonique	Service d'assistance téléphonique (Tel: 3919) assuré par une ONG, 7j/7 ; d'autres ONG ont des lignes d'écoute spécialisées	Service d'assistance téléphonique (Tel: 1440) assuré par une ONG	Services d'assistance téléphonique assurés par les autorités (Tel: 183) et par des ONG	Services d'assistance téléphonique assurés par les autorités et un autre mis en place par une ONG	Service mis en place par les autorités supprimé en 2012. Certaines associations ont des lignes d'écoute aux heures de bureau.	2 ONG ont des services d'assistance téléphonique gratuits disponibles 24h/24, 7j/7



Pays		FRANCE	CHYPRE	TURQUIE	TUNISIE	MAROC	ÉGYPTE
Enquêtes, poursuites, procédures et mesures de protection	Ordonnances restrictives/ de protection	Des ordonnances restrictives et de protection peuvent être rendues	Des ordonnances restrictives et de protection peuvent être rendues	Des ordonnances de protection peuvent être rendues	Les ordonnances restrictives et de protection sont prévues dans le projet de loi	Des ordonnances de protection peuvent être rendues	Aucune
	Enquêtes, procédures	Les procédures civiles existent. Possibilité de recourir à des procédures <i>ex parte</i> et d'office	Les procédures civiles existent. Possibilité de recourir à des procédures <i>ex parte</i>	Les procédures civiles existent, mais pas pour les migrantes sans papiers Possibilité de recourir à des procédures <i>ex parte</i> et d'office	Les procédures civiles existent. Possibilité de recourir à des procédures <i>ex parte</i>	Les procédures civiles existent. Aucune procédure <i>ex parte</i> ou d'office	Possibilité de recourir à des procédures <i>ex parte</i>
	Aide juridique gratuite	Disponible, y compris pour les migrantes sans papiers	Disponible, sauf pour les migrantes sans papiers	Disponible	Disponible pour les Tunisiennes, mais difficile à obtenir	Disponible pour les Marocaines	Disponible, mais inefficace